

Règlement intérieur Lindt Maison du Chocolat

Chers visiteurs, chères visiteuses. Nous sommes très heureux de vous accueillir chez nous au Lindt Home of Chocolate et nous vous souhaitons un agréable séjour. Pour que vous vous sentiez bien chez nous, il est nécessaire que certaines choses soient réglées. C'est pourquoi nous avons établi ce règlement intérieur. Le règlement intérieur s'applique à l'ensemble du Lindt Home of Chocolate ainsi qu'à toutes les surfaces extérieures.

1. Le séjour au Lindt Home of Chocolate oblige à respecter le règlement intérieur.
2. Le Lindt Home of Chocolate est non-fumeur. Vous pouvez fumer à l'extérieur du bâtiment, dans les zones extérieures indiquées.
3. Pour votre sécurité, le Lindt Home of Chocolate est sous vidéosurveillance. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet sur place, près de chaque symbole de caméra, au moyen d'un code QR.
4. La mendicité et le colportage sont interdits.
5. Il est interdit d'offrir du matériel publicitaire, de faire de la musique, d'écouter des enregistrements, de se produire ainsi que d'organiser des manifestations, d'apposer du matériel publicitaire, d'interroger des clients, etc. sans l'autorisation écrite de la direction.
6. Les animaux ne sont pas autorisés dans le bâtiment. Les chiens guides d'aveugles identifiés (= chiens d'assistance) et titulaires d'un permis délivré par une organisation suisse de formation d'utilité publique font exception à cette règle.
7. Les sacs, valises, sacs à dos, instruments de musique, vestes et manteaux, parapluies ne sont pas admis dans l'exposition et doivent être déposés dans les casiers qui sont mis gratuitement à votre disposition. Nous déclinons toute responsabilité pour les objets déposés dans les casiers. Les sacs à dos, les sacs ou les bagages de taille supérieure à A4 ne sont pas autorisés dans l'exposition.
8. Les objets déposés dans les casiers doivent être retirés des casiers lorsque vous quittez le Lindt Home of Chocolate. Pour des raisons de sécurité, les casiers sont ouverts et vidés chaque soir par le personnel du Lindt Home of Chocolate

9. Les grandes poussettes ne sont pas autorisées dans les salles d'exposition. Des espaces de rangement pour les poussettes sont disponibles près du vestiaire arrière. Pour la visite du musée, vous pouvez emprunter une poussette plus petite au Welcome Desk.
10. Il est permis de photographier et de filmer à des fins privées sans flash ni trépied. Les prises de vue et les films professionnels ne sont autorisés qu'avec une autorisation écrite préalable.
11. Les objets exposés ne doivent pas être endommagés ou altérés de quelque manière que ce soit. Les visiteurs sont responsables de tous les dommages qu'ils causent.
12. Il est interdit d'emporter de la nourriture ou des boissons dans l'exposition. La consommation de nourriture n'est autorisée que dans le Lindt Café et lors d'événements organisés par le Lindt Home of Chocolate. Les aliments et les boissons apportés ne peuvent être consommés que dans l'espace extérieur prévu à cet effet.
13. Il est interdit d'utiliser des vélos, skateboards, kickboards, patins à roulettes, rollers ou autres dans le Lindt Home of Chocolate, y compris dans le parking.
14. Il n'est permis de s'asseoir que sur les sièges prévus à cet effet, et non sur les escaliers ou les sols.
15. Le comportement des visiteurs ne doit pas gêner, incommoder ou mettre en danger des tiers. Toute infraction peut être sanctionnée par une violation de domicile.
16. Les salissures volontaires, les dommages ou l'utilisation abusive des installations du Lindt Home of Chocolate sont passibles d'une interdiction d'accès et de demandes de dommages et intérêts.
17. Une partie des places de stationnement dans le parking souterrain est réservée aux visiteurs du Lindt Home of Chocolate. L'utilisation des places de parking est payante. Les niveaux de parking sont placés sous surveillance vidéo. Nous déclinons toute responsabilité pour les véhicules garés et leur contenu.
18. Les instructions du personnel et de la direction du Lindt Home of Chocolate doivent être respectées à tout moment. Toute infraction au règlement intérieur peut entraîner l'expulsion, des poursuites judiciaires et des demandes de dommages et intérêts. En cas d'expulsion, le prix d'entrée n'est pas remboursé.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un agréable séjour.